

Au sujet du Service de Prévision des Crues Med-Est : déclaration en CSA de l'action régionale

31 mars 2023

Ceci est une déclaration intersyndicale.

Nous ne souhaitons pas siéger aujourd'hui en CSA – Action Régionale. C'est pourquoi nous ne nous asseyons pas et que les personnes connectées à distance vont vite se déconnecter.

Bon, vous le savez, suite à l'interpellation lors du dernier Conseil d'Administration, nous avons demandé à ce que le projet de décision du transfert du Service de Prévision des Crues pour la zone Méditerranée Est vers la DREAL ne soit traité qu'après une discussion de fond. Avant de convoquer un quelconque CSA DSR.

Nous avons demandé d'en parler au niveau national en présence de la PDG, éventuellement de la tutelle, et avec des experts des services régionaux et notamment du SE. Et nous avons noté que le sujet sera évoqué au CSA EP du 13 avril.

Nous prendrons connaissance de vos arguments en CSA EP mais d'ores-et-déjà, vous le savez, nous avons saisi le SG du ministère car cette restructuration, ce rattachement d'un service de notre Etablissement Public à un service déconcentré du ministère va à l'encontre de la parole du ministre, parole donnée fin 2022. Nous attendons une réponse en provenance du ministère.

Selon la convention Météo-France - DGPR 2022-2026, le SPC Med-Est est je cite « *placé sous l'autorité de Météo-France. [...] avec un pilotage fonctionnel assuré par la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur* ». En 2019, la question d'un rattachement à la DREAL avait été instruite. Conclusion : ce n'était pas pertinent. En mai 2021, des restructurations de SPC ont été présentées au ministère, le SPC Med-Est n'était pas concerné. En mai 2022, un audit de la DREAL PACA a été opéré par 3 conseils généraux dont le CGEDD. Oui, le SPC est mentionné, on note « *des avantages en situation de crise grâce au lien immédiat entre la prévision météo et la vigilance crues...* »

Aucune étude d'impacts n'a été réalisée pour estimer les conséquences du rattachement. Par contre, on peut vous dire que ce projet a été annoncé brutalement aux agents du SPC Med-Est et qu'ils ne suivront pas à la DREAL pour la plupart d'entre eux. Une perte de qualité des services rendus sera à déplorer, inéluctablement. La DREAL va devoir recréer complètement un SPC. Les modèles locaux du SPC Med-Est ne seront plus accessibles. Seuls quelques rares tronçons Vigicrues (niveau N2) pourront être suivis avec les modèles nationaux du SCHAPI. Etes-vous prêts à prendre ce risque ?

Nos organisations syndicales envisagent fortement de porter le sujet à la connaissance des collectivités concernées. La Corse avait déjà fait connaître son opposition à toute régression des services rendus. Mais il nous semble que la planification envisagée par le SCHAPI sur la base des populations et des emplois, et certaines exclusions de bassins amènent obligatoirement à des régressions de service.

La région Sud-Est est régulièrement touchée par des phénomènes extrêmes et il est décidé, sur un coin de table, de restructurer, sans aucune étude. On ne peut pas laisser faire cela et s'inscrire à vos côtés dans de l'accompagnement de restructuration d'ici 2024.

Nos attentes sont les suivantes :

- une discussion de fonds avec la p-dg et les tutelles
- une réponse de la tutelle à notre courrier du 20 mars 2023
- une communication d'une étude d'impacts sur les conséquences de ce projet.